



Septembre 2026

Révision du PLU

Approbation

4.f. Cahier des emplacements réservés

BELIGNEUX (01)



PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite par délibérations du	1^{er} février 2021
Projet approuvé par le conseil municipal le Abrogeant la délibération du 9 mars 2026	7 septembre 2026

Rédaction : Richard Benoit

Cartographie : Richard BENOIT



Labellisé



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Approbation – Septembre 2026

SOMMAIRE

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES.....1

CARTOGRAPHIE DES EMPLACEMENTS RESERVES 5

1. EMPLACEMENT RESERVE N° ER1	7
2. EMPLACEMENT RESERVE N° ER2	8
3. EMPLACEMENT RESERVE N° ER3	9
4. EMPLACEMENT RESERVE N° ER4	10
5. EMPLACEMENT RESERVE N° ER5	11
6. EMPLACEMENT RESERVE N° ER6	12
7. EMPLACEMENT RESERVE N° ER7	13
8. EMPLACEMENT RESERVE N° ER8	14



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

1



N°	Destination	Bénéficiaire	Surfaces	Largeur emprise souhaitée
ER1	Aménagement du bâtiment de l'ancienne cure pour renforcer les équipements et services au centre de Béligneux.	Commune	1 100 m ²	
ER2	Aménagement du carrefour entre la route de la petite dangereuse et celle de la grande dangereuse.	Commune	250 m ²	
ER3	Agrandissement du cimetière de Béligneux.	Commune	1860 m ²	
ER4	Elargissement du chemin des Grandes Taches et aménagement du carrefour avec la RD 1 084	Commune	320 m ²	Environ 8 m.
ER5	Elargissement du chemin du Bois carré.	Commune	105 m ²	Environ 8 m.
ER6	Extension du bâtiment municipal et création de stationnement	Commune	2 500 m ²	
ER7	Aménagement d'un équipement multisports	Commune	6 500 m ²	
ER8	Aménagement d'un cheminement piéton entre les espaces sportifs et de loisirs derrière l'école et la rue de l'Europe	Commune	305 m ²	Environ 3,5 m



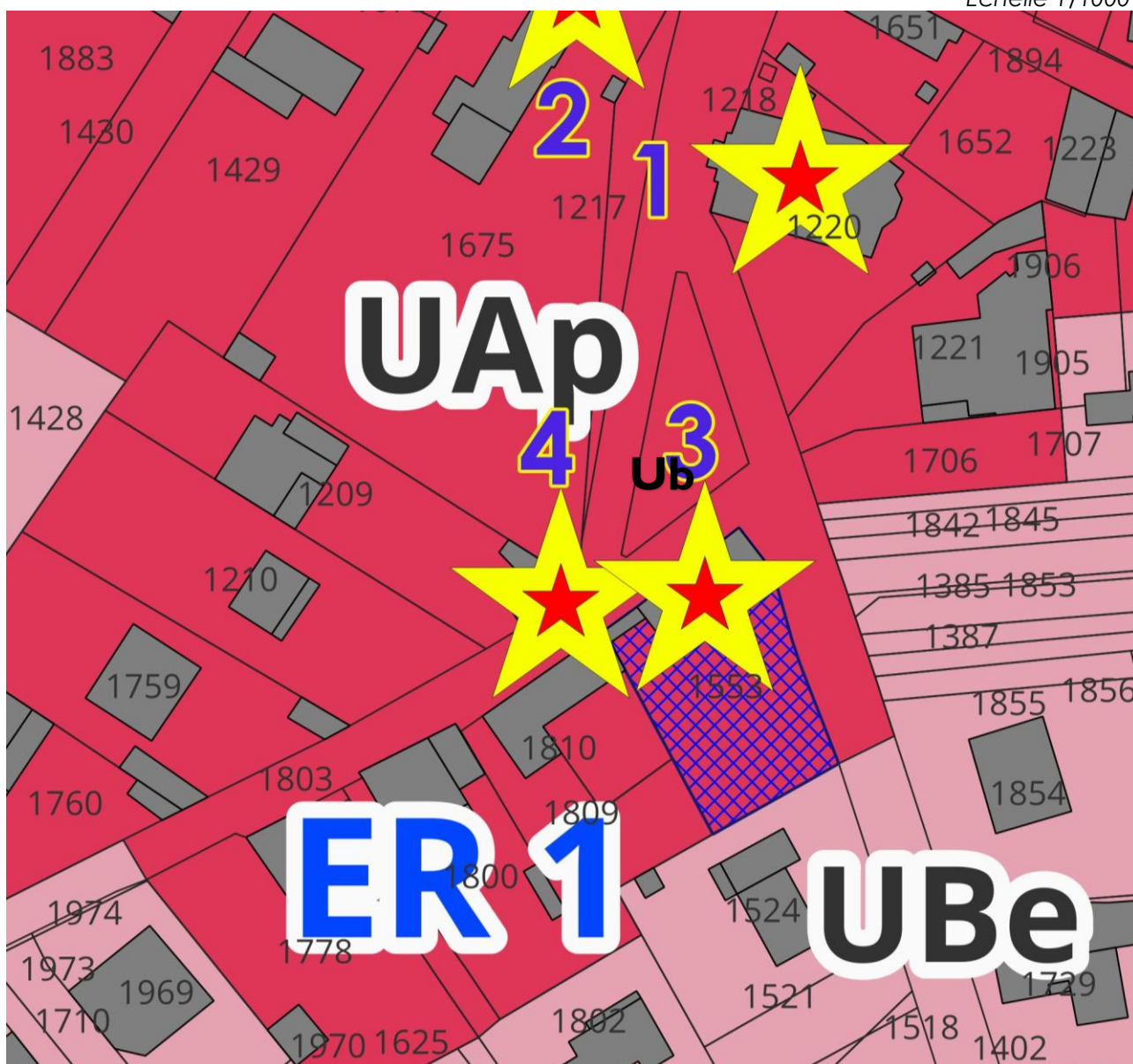
CARTOGRAPHIE DES EMPLACEMENTS RESERVES



1. Emplacement réservé n° ER1

Destinataire : Commune	
Objet : Aménagement du bâtiment de l'ancienne cure pour renforcer les équipements et services au centre de Béligneux.	
N° parcelles concernées : A 124 (p), A770 (p), A771 (p), A883 (p)	Surface ou largeur : 1 100 m ²

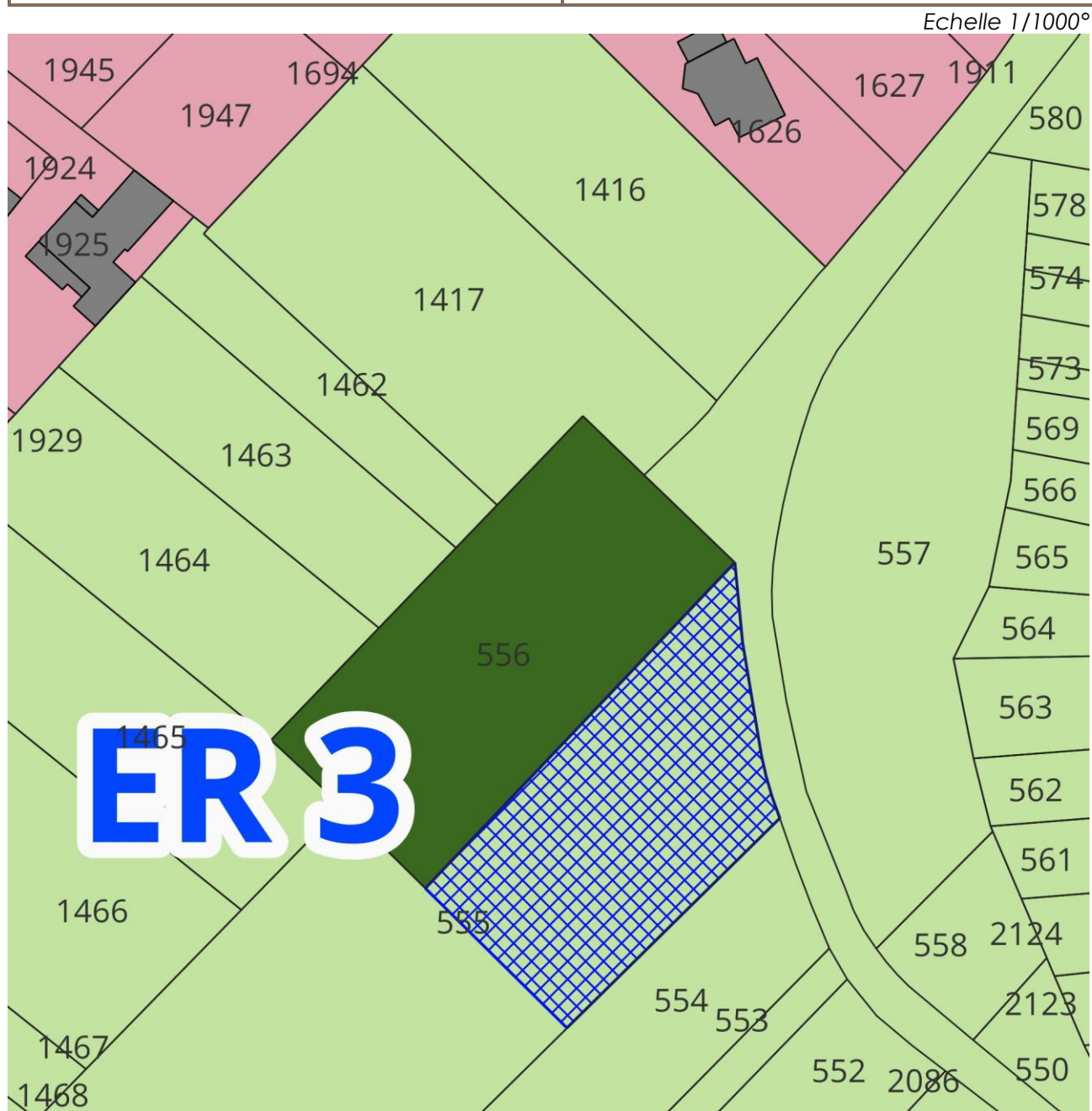
Echelle 1/1000°



il s'agit pour la commune de se donner les moyens de renforcer l'espace public central de Béligneux.

3. Emplacement réservé n° ER3

Destinataire : Commune	
Objet : Agrandissement du cimetière de Béligneux.	
N° parcelles concernées : C 555 (p)	Surface ou largeur : 1860 m ²

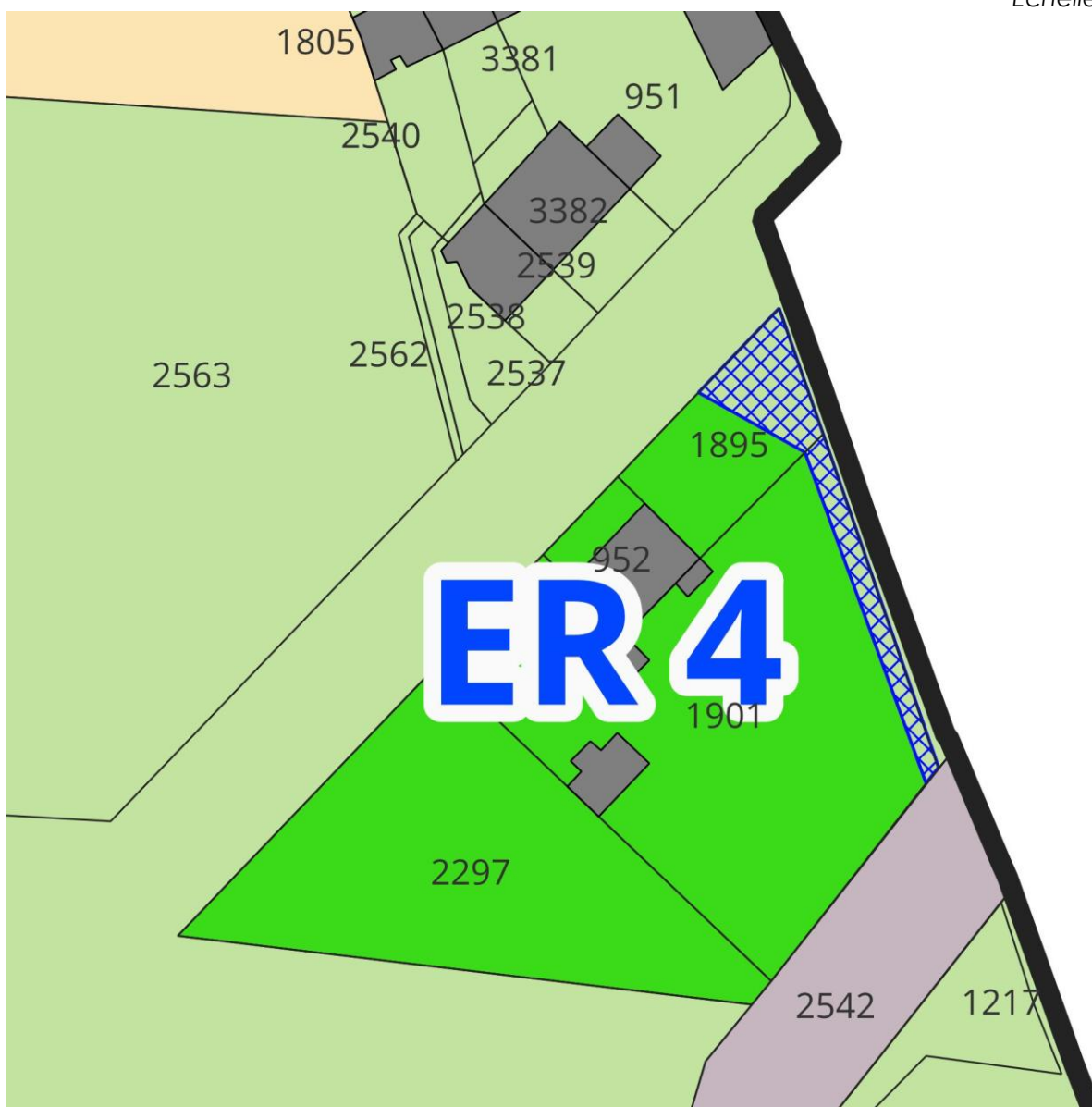


Il s'agit de permettre l'aménagement et l'agrandissement du cimetière et de ses espaces de stationnement.

4. Emplacement réservé n° ER4

Destinataire : Commune	
Objet : Elargissement du chemin des Grandes Taches et aménagement du carrefour avec la RD 1 084	
N° parcelles concernées : C 1895 (p), C 1901 (p)	Surface ou largeur : 320 m ² – Largeur d'emprise souhaitée : 8 mètres

Echelle 1/1000°

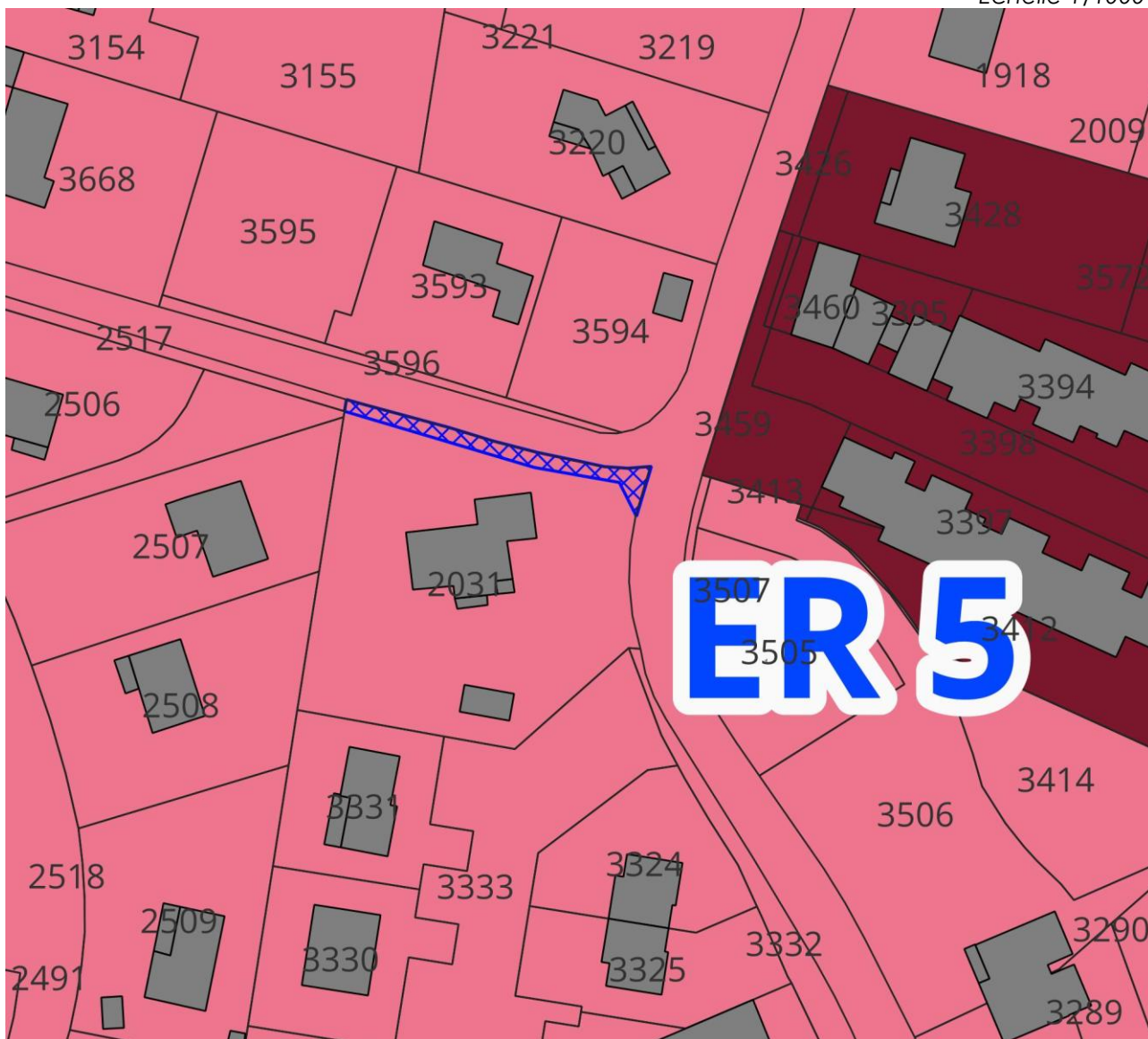


Il s'agit de permettre l'élargissement de la voie et la sécurisation du carrefour. La largeur d'emprise actuelle est de l'ordre de 5 mètres. L'élargissement à l'Ouest devra permettre d'atteindre 8 m. L'élargissement au niveau du carrefour s'appuiera sur la voirie existante sur la parcelle 1895

5. Emplacement réservé n° ER5

Destinataire : Commune	
Objet : Elargissement du chemin du Bois carré.	
N° parcelles concernées : C 2031 (p)	Surface ou largeur : 105 m ² . Largeur d'emprise souhaitée : 8 mètres

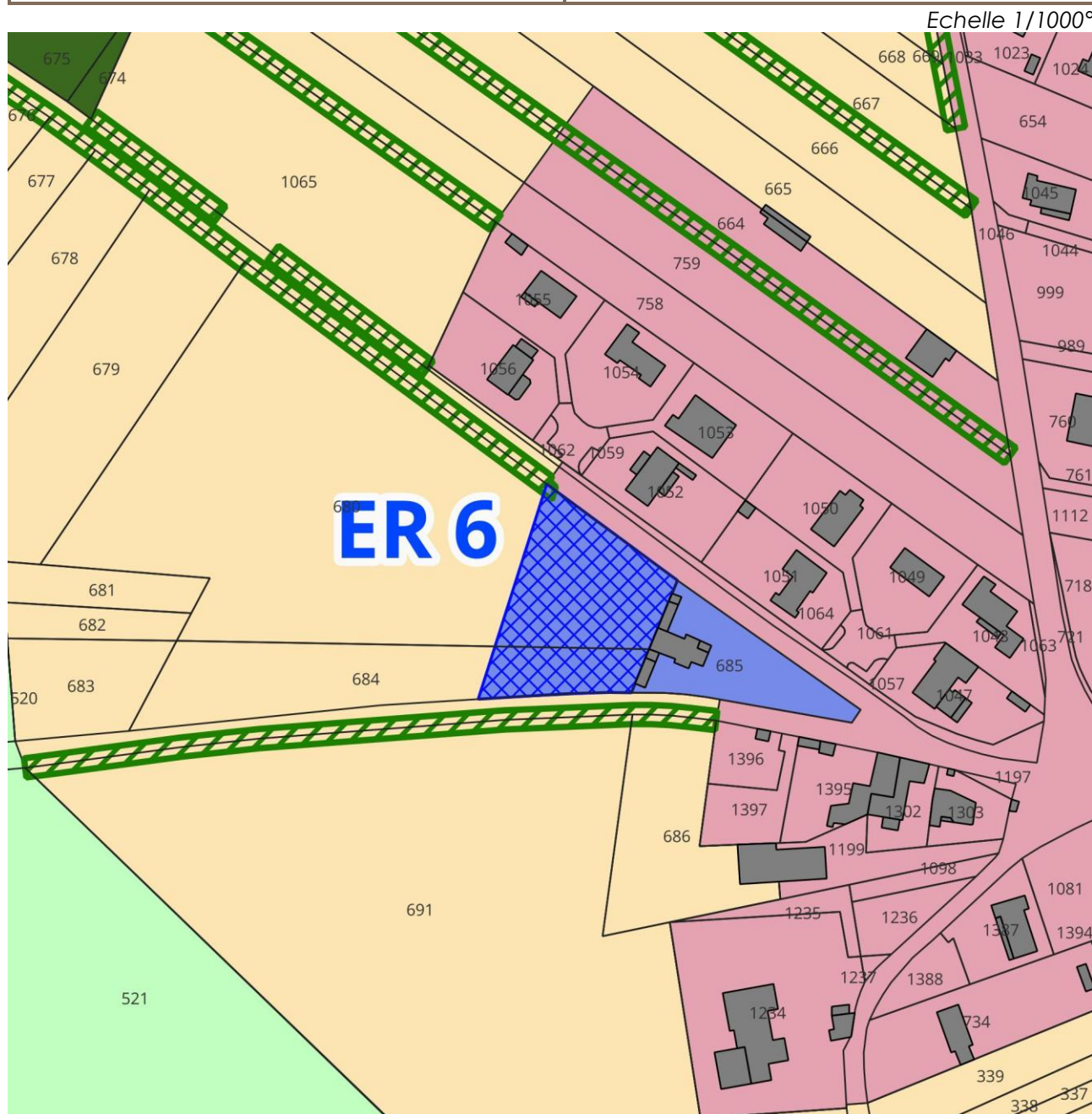
Echelle 1/1000°



Il s'agit de régulariser la maîtrise foncière d'une parcelle utilisée pour la voirie. L'emplacement réservé au Sud de la voirie s'inscrit en continuité de la parcelle 2517, selon le recul de clôture déjà réalisé au niveau de la parcelle 2031, y compris pour l'élargissement au niveau du carrefour. L'emprise souhaitée est de l'ordre de 8 mètres.

6. Emplacement réservé n° ER6

Destinataire : Commune	
Objet : Extension du bâtiment municipal et création de stationnement	
N° parcelles concernées : B 680 (p), B 684 (p)	Surface ou largeur : 2 500 m ²

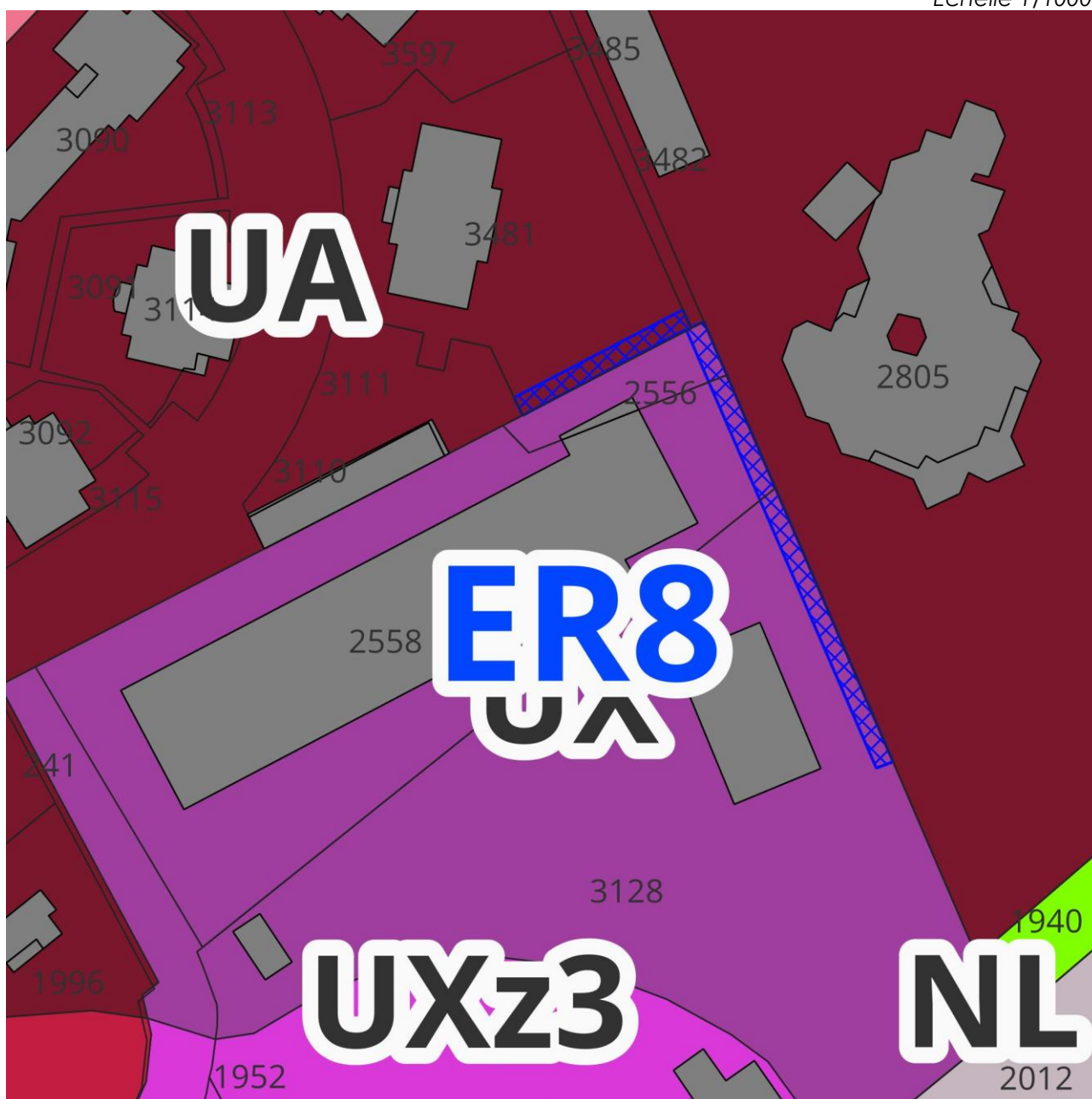


Il s'agit de permettre l'extension de l'équipement et la création de parking.

8. Emplacement réservé n° ER8

Destinataire : Commune	
Objet : Aménagement d'un cheminement piéton entre les espaces sportifs et de loisirs derrière l'école et la rue de l'Europe	
N° parcelles concernées : C 2556 (p), C 2558 (p), C 3128 (p), C3481 (p)	Surface ou largeur : 305 m ² Largeur : 3 m.

Echelle 1/1000°



Il s'agit de permettre la création d'un cheminement piéton entre la rue de l'Europe et les espaces de loisirs et de sports à l'arrière de l'école. La largeur d'emprise souhaitée est de l'ordre de 3,5 m.